

TROUBLES DE LA CONDUITE ET DU COMPORTEMENT

Dr Monique.Baltazar
Conseiller technique IA du Lot
Monique.Baltazar@ac-toulouse.fr

DEFINITION

Ensemble de manifestations dyssociales, c'est à dire non conformes au respect des règles sociales généralement admises

Ils sont à considérer comme un signe de souffrance psychique

Il existe autant de symptômes que de troubles

DEFINITION (suite)

2 notions essentielles:

- fréquence et persistance du comportement (+ de 6 mois selon l'OMS)
- âge et niveau de développement de l'enfant

Troubles des conduites si règles sociales correspondant

à l'âge de l'enfant sont transgressées.

Permettront de définir le caractère pathologique ou non.

REPERAGE

Manifestations comportementales:
agressivité, violence envers les autres ou lui même, inhibition, retrait scolaire.....

Quels éléments déclenchants?

Quelle fréquence?

Quelles activités?

Quel moment de la journée?

PRISE EN CHARGE (en interne)

Concevoir des réponses à partir d'évaluations croisées de l'équipe enseignante.

- formalisation d'un PPRE, suivi RASED, accompagnement éducatif
- suivi du projet et du parcours de l'élève par l'équipe pédagogique en lien avec le psychologue scolaire

Recourir à des réponses graduées tant dans le domaine pédagogique qu'éducatif.

Se donner les moyens de concevoir et conjuguer

les différentes approches

PRISE EN CHARGE (suite)

Si difficultés persistent, nécessité d'avis complémentaires d'autres professionnels de l'éducation nationale (assistantes sociales, RASED, médecins,...)

Si état psychopathologique suspecté, le médecin de l'éducation nationale évalue puis oriente vers service de soin compétent.

Réunion d'une équipe pédagogique

PRISE EN CHARGE (en externe)

Differentes propositions:

- saisine de la cellule d'évaluation du conseil général soit dans le cadre des informations préoccupantes, soit dans le cadre d'une aide éducative.
- indication médicale vers un service relevant du sanitaire (guidance, hôpital de jour...)
- orientation vers le médico-social (MDPH par l'intermédiaire du maitre référent)
- saisine du procureur si comportement délictueux.

STRUCTURES

MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), dépendent du conseil général et agissent dans le cadre de la protection de l'enfance.

SESSAD:(Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile). Orientation par la MDPH, établissements médico-sociaux.

ITEP: (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique). Notification MDPH.